

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juillet 2022

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2022 - (N° 17)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 693

présenté par
M. Jean-Pierre Vigier

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 10, insérer l'article suivant:**

Avant le 31 décembre 2022, le Gouvernement remet au Parlement un rapport évaluant les possibilités d'évolution du financement des établissements d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes, de telle sorte de réduire le coût de la prise en charge par les résidents.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Alors que le coût moyen d'hébergement en EHPAD s'élève à plus de 2000€/mois, de nombreuses personnes âgées, et leurs familles, renoncent à intégrer de telles structures en raison du coût trop important.

Aussi, face à l'urgence de la situation, à la nécessité d'avoir un plan important en faveur du nos séniors, et en particulier les personnes âgées dépendantes, cet amendement vise à demander au Gouvernement d'amorcer une réflexion sur les évolutions relatives au financement des EHPAD publics, de telle sorte de réduire le coût de prise en charge par les résidents.